



BIBLIOGRAPHIE

OBSERVATIONS par M. Marc-Antoine PÉRICAUD, avocat, sur
L'HISTOIRE DE LYON de M. J. MORIN, depuis 1789.

(Suite).

Le comité que les électeurs de Lyon avaient pris dans les trois ordres, et constitué de leur propre autorité, avait été plus habile et plus heureux que celui de Paris. Il avait laissé à trois échevins une partie de leurs attributions, et aucun de nos magistrats n'avait subi le supplice de MM. de Flesselles, Foulon et Berthier. Ses fonctions cessèrent lorsqu'il fut procédé à l'exécution du décret du 15 Janvier 1790, qui avait réuni le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais pour en faire le département de Rhône et Loire. Une assemblée primaire élut une municipalité à chaque commune, et choisit le centième des membres de sa liste, pour donner un conseil supérieur au département et à chacun des six districts un conseil subordonné.

M. Dervieu du Villars avait été porté au commandement de la garde nationale et M. Palerne de Savy à la mairie. Mais le choix de la municipalité fut moins heureux. Les citoyens Roland et Chalier s'y étaient introduits : le premier comme officier municipal, le second comme notable.

M. Roland de la Platière avait publié un libelle, fort étrange de la part d'un inspecteur général des manufactures de Rouen et de Lyon. Il disait que la supériorité de l'agriculture sur le commerce était infinie ; que l'agriculture honore l'homme et que le commerce le *dégrade*. Il tolérait cependant l'artiste qui invente